

**FR**

*Clause de non-responsabilité:*

*La DG Concurrence met à la disposition du public, dans un souci de transparence accrue, les renseignements communiqués par les parties notifiantes dans la section 1.2 du formulaire CO. Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables, et leur teneur ne préjuge nullement la position de la Commission sur l'opération envisagée. La Commission ne peut pas davantage être tenue pour responsable des renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient.*

## **COMP/M.6415 - VENDOME COMMERCES / CDC / IMMEUBLE TOULON**

### **SECTION 1.2**

#### **Description de la concentration**

1. La Caisse des Dépôts et Consignations (ci-après la "CDC") et Vendôme Commerces, filiale du Groupe AXA envisage d'acquérir conjointement les murs d'un grand magasin situé à La Valette du Var (France) auprès de la Société Le Printemps Immobilier.

2. Les Parties à l'Opération sont :

#### **AXA**

3. Le groupe AXA est actif dans le domaine des services de protection financière.

4. Vendôme Commerces est une société civile immobilière à capital variable contrôlée par le Groupe AXA.

#### **CDC**

5. La Caisse des Dépôts et Consignations est un établissement public à statut spécial, au service de l'intérêt général et du développement économique de la France, actif dans les domaines de l'immobilier, de l'environnement, de l'investissement et capital investissement et des services.

#### **Les murs du grand magasin**

6. Les murs du grand magasin sont situés à La Valette du Var (agglomération de Toulon, France). Ils sont exploités sous l'enseigne Printemps.